



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 23 JANVIER 2023**

N°2023-03

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 23 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 17/01/2023

Date d’Affichage : 17/01/2023

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Nathalie FILLATRE donne son pouvoir à Francis CHEDOZEAU
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU
Jeanine PASCAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO

SECRÉTAIRE : Yoane MARTINIERE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : Convention pour l’entretien et le contrôle des équipements incendie

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat Eaux de Vienne- Siveer, l’entretien et le contrôle des équipements de défense extérieure contre l’incendie.

Il propose de signer une convention correspondant à ces prestations pour une durée de 6 ans, à partir du 1^{er} Janvier 2023.

Le coût de la surveillance des équipements s’élève à 29,58€ HT par an et par hydrant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Syndicat Eaux de Vienne – Siveer dont un exemplaire est joint à la présente.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 23 janvier 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



Géry Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20230123-2023_03-DE
Reçu le 24/01/2023
Publié le 24/01/2023